

Rapport N° 31
Adaptation de diverses salles de gymnastique nyonnaises aux nouvelles règles
de la Fédération suisse de basket

Nyon, le 10 janvier 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Jessica Jaccoud, Josette Gaille, présidente et rapporteur et de MM. David Saugy, Pierre-Alain Dupuis, Marc Bourqui, Pascal Francfort (en remplacement de M. Christian Udasse) s'est réunie le mardi 10 janvier 2012. Mmes Denise Fonjallaz et Danièle Schwerzmann étaient excusées.

La Commission a entendu et remercie Monsieur le Municipal Claude Uldry et Monsieur Patrik Troesch, chef de service « architecture et bâtiments », pour leurs explications par rapport à ce préavis et pour avoir répondu à un certain nombre de questions.

En préambule,

Il est noté que la FIBA (Fédération Internationale de Basket), pour se rapprocher des normes de la NBA, dont les matches sont retransmis régulièrement sur certaines chaînes de télévision, a édité de nouvelles règles en 2009 quant au tracé des terrains de basketball, soit :

- Eloignement de la ligne des 3 points qui passe de 6,25 m. à 6,75 m. Sur les côtés du panier, on passera de 6,25 m. à 6,60 m.
- La raquette sera modifiée pour former, sur le modèle NBA, un rectangle à la place d'un trapèze.
- Un demi-cercle sera ajouté sous le panier, à 1,25 m. devant lui.

Un guide suisse pour la construction et les infrastructures des salles de basketball est adopté par le comité directeur de Swiss Basketball en décembre 2009 avec une entrée en vigueur pour la saison 2012-2013, qui mentionne notamment pour les rencontres de LNA :

- Les panneaux ont les dimensions suivantes : 1,80 m. pour le côté horizontal et 1,05 m. pour le côté vertical, la base étant à 2,90 m. du sol.
- Deux grands tableaux de marque devront être placés à chaque extrémité du terrain et être clairement visibles de toute personne impliquée dans la rencontre, y compris les spectateurs.

Le nouveau marquage est obligatoire pour les compétitions internationales, nationales et clubs, dès le 01.10.2010. Pour la saison 2011/2012, les salles recevant des rencontres de LNA devront adopter le nouveau marquage, celles concernant les rencontres de LNB l'ancien marquage. Le double marquage sera donc nécessaire jusqu'au terme de la saison.

Explications de Monsieur le Municipal Uldry et de Monsieur Troesch :

A NYON

En 2008, les salles du Rocher ont été refaites. A cette époque, aucune directive n'était diffusée quant à la modification du marquage des terrains.

Pour le début de la saison 2011/2012, le marquage provisoire a été fait dans la salle du Rocher pour le terrain de compétition. Ce marquage a été peint par-dessus la surface vitrifiée, donc sans aucune garantie de durabilité. Le marquage sur le parquet doit se faire avant qu'il soit vitrifié, le marquage sur les terrains synthétiques se fait par-dessus, donc moins compliqué et moins cher.

17.02.2011 : la commune de Nyon reçoit la copie d'un courrier de Swissbasketball pour l'informer des délais pour le nouveau marquage des salles.

Mai 2011 : première séance avec les responsables des clubs et le processus d'étude peut débuter.

Il y aura lieu de profiter de ces travaux pour prévoir quelques améliorations phoniques dans les salles du Couchant et de Marens, les panneaux de basket étant fixés sur les murs attenants aux appartements des concierges.

La Commission s'étonne du caractère d'urgence qu'elle ressent à la lecture de ce préavis. Plusieurs demandes de la Commune à Swissbasketball n'ont reçu aucune réponse quant aux modifications de marquage des terrains alors que le règlement était en vigueur fin 2009. La Commission ne peut que relever et regretter le manque de communications qu'il y a eu entre les différents acteurs, soit Swissbasketball, l'Association vaudoise de basketball, les clubs de Nyon et le Service des travaux.

Monsieur le Municipal Uldry tient à préciser que ce préavis n'a aucune clause d'urgence. Il contient un calendrier comme cela se pratique maintenant pour chaque préavis depuis 2004.

Questions

Soutien financier par la Fondation « Fonds du Sport vaudois » : la demande a été envoyée mais nous devons attendre car le subventionnement s'effectue sur facture. D'autre part, la Fondation désire avoir une vision globale des demandes avant d'allouer des montants. Aucun chiffre ne peut donc être donné pour l'instant.

Salle de gymnastique du Couchant A

Cette salle n'est actuellement pas allouée au basket mais est une salle de réserve. Sa dimension permet le déroulement des matchs de ligues inférieures et jeunesse. Il a donc été prévu de la mettre aux nouvelles normes.

Salle de Gai Logis

Les travaux ne sont pas prévus dans cette salle trop petite pour des compétitions autre que le mini-basket.

Panneaux de mini-basket

Seule la salle de Gai Logis est équipée de panneaux pouvant s'abaisser au moyen d'une manivelle, le mini-basket se jouant avec des panneaux plus bas. Une demande est faite pour que, lors du changement des panneaux dans les salles de Marens ou du Rocher, au moins 2 salles puissent être équipées de tels panneaux pour éviter d'avoir à se hisser sur des échelles pour poser des panneaux en bois, très lourds, sur les panneaux existants.

EN CONCLUSION

La Commission demande et insiste auprès du Service des Bâtiments pour que toutes les sociétés utilisatrices des salles de gymnastique fassent part de leurs remarques et de leurs attentes quant au marquage du sol. Il ne faudrait pas que cette mésaventure se reproduise avec un autre sport, comme par exemple le handball.

La Commission regrette la mauvaise communication qui a existé entre la fédération suisse, les clubs et la commune, donnant à ce préavis un sentiment d'urgence.

Elle est bien consciente que ces travaux sont indispensables pour la pratique du basket à Nyon. Les clubs féminins et masculins sont dynamiques, forment beaucoup de jeunes, ont des équipes jeunesse dans toutes les catégories de jeu et peuvent compter sur un nombreux public. Il serait dès lors préjudiciable que des matchs ne puissent plus avoir lieu à Nyon.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 31 concernant la demande de crédit de CHF 293'000,- TTC pour l'adaptation de diverses salles de gymnastique nyonnaises aux nouvelles règles de la Fédération suisse de basket sur les sites suivants :

- salle polysport du complexe sportif du Rocher
- salles de gymnastique 1, 2 et 3 de l'établissement secondaire de Nyon-Marens
- salle de gymnastique de l'école primaire de Couchant A

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Un crédit de CHF 293'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour l'adaptation de diverses salles de gymnastique nyonnaises aux nouvelles règles de la Fédération suisse de basket sur les sites suivants :
 - salle polysport du complexe sportif du Rocher
 - salles de gymnastique 1, 2 et 3 de l'établissement secondaire de Nyon-Marens
 - salle de gymnastique de l'école primaire de Couchant A
2. Un montant de CHF 244'000.- TTC sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.
3. Un montant de CHF 49'000.- TTC sera porté en augmentation du compte 9143-05 Etablissement secondaire de Nyon-Marens, dépense amortissable en 15 ans.

La Commission :

Josette Gaille, présidente, rapporteur
Marc Bourqui
Pierre-Alain Dupuis
Jessica Jaccoud
David Saugy
Pascal Francfort
Denise Fonjallaz
Danièle Schwerzmann